

Décret n° 98-402 du 13 novembre 1998
Portant nomination à titre exceptionnel
dans l'ordre du Mérite Congolais.

Le Président de la République,
Grand Maître des Ordres Nationaux.

- Vu l'Acte Fondamental ;
- Vu le décret n° 86-903 du 6 Août 1986 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des Ordres Nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de Grand Croix ;
- Vu le décret n° 86-905 du 6 Août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 Juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des Ordres du Mérite Congolais, Dévouement Congolais et de la Médaille d'Honneur ;
- Vu le décret n° 86-896 du 6 Août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents Ordres Nationaux ;
- Vu le décret n° 97-7 du 4 Novembre 1997 portant création de la Maison Militaire du Président de la République ;
- Vu le décret n° 97-29 du 24 Décembre 1997 portant organisation de la Maison Militaire du Président de la République ;
- Vu le décret n° 002-97 du 2 Novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 Janvier 1998 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1er .- Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Mérite Congolais.

Au grade de commandeur

- Professeur Eusèbe ALIHONOU, Professeur titulaire de gynécologie Obstétrique à l'Université du Bénin.

Article 2 .- Les droits de Chancellerie prévus par les textes en vigueur ne sont pas applicables.

Article 3 .- Le présent décret sera inséré au Journal Officiel .-

Fait à Brazzaville, le 13 novembre 1998



Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République.

Le Ministre des Finances et du Budget,



Mathias DZON.-